



LEVERNOIS

BULLETIN MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2017

Présents : Serge COLLAVINO, Jean-Louis BAUDOIN, Jacqueline JACOB, Christophe ALBERT, Catherine DECOMBE, Catherine PION, Patrick THIBERT, Marie-Claude VONARBURG, Etienne MARTIN, Jean-Philippe BOUTON, Elisabeth LARMIER,

Secrétaire de séance : Jacqueline JACOB

1- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) s'est réunie le 5 octobre 2017 pour valider l'évaluation des transferts de charges relatives à :

- L'intégration de la commune de CHANGE au sein de la CABCS au 1er janvier 2017 ;
- Le transfert des terrains sportifs « Guigone de Salins » de la ville de BEAUNE à la CABCS à compter du 1er janvier 2016 ;

Transferts approuvés par le Conseil Municipal à l'unanimité

1- Participation aux frais de fonctionnement des écoles **Cas dérogatoire -Enfant ATTADEMO**

Le Maire fait lecture de la délibération prise par la ville de Beaune concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles de Beaune en cas d'accueil d'un élève hors commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte de verser 454,14 €(soit 50%) pour l'élève ATTADEMO résident à mi-temps à Levernois.

3- Intervention de M Michel QUINET Vice-Président en charge du développement économique à la CABCS

M. Quinet informe le Conseil en détail des modalités du transfert de compétence des zones d'activités à la communauté d'Agglomération en 2017.

Séance du 04 décembre 2017

Présents : Serge COLLAVINO, Jean-Louis BAUDOIN, Jacqueline JACOB, Christophe ALBERT, Catherine DECOMBE, Catherine PION, Patrick THIBERT, Marie-Claude VONARBURG, Etienne MARTIN, Jean-Philippe BOUTON, Elisabeth LARMIER,

Secrétaire de séance : Jacqueline JACOB

1- Modification du règlement de location de la salle des fêtes

Les modifications au 01/01/2018 de ce règlement porteront sur la personne nouvellement en charge de la gestion des locations (Mme Nicole DUCROUX de Levernois) ainsi que les tarifs de location comme suit :

<u>TARIFS DE LOCATION</u>	Usage privé	Usage professionnel (séminaires) ou associatif
Habitants de la commune	180 €	250 €
Habitants ou natifs de la commune pour un vin d'honneur donné à l'occasion d'une cérémonie (mariage, enterrement...)	Gratuit	
Extérieurs à la commune	Pas de location	300 €par jour
RPI		Gratuit
Associations de la commune		Gratuit
Comités d'entreprises de la commune (Arbre de Noël)		Gratuit
Assemblées Générales des Associations Loi 1901		Gratuit

2- Compte-rendu de la réunion de la commission communale en charge de la gestion du personnel technique

Le maire fait rapport au conseil de cette réunion :

M. Maxime BOUGAUD, titularisé dans sa fonction au 01/01/2018, ne sera plus en charge de l'entretien des bâtiments communaux mais se consacrera entièrement, à mi-temps, dans l'entretien des espaces verts de la commune.

Cette nouvelle organisation permettra de diminuer les interventions des entreprises privées.

La Sté Lantana garde toujours la charge du fleurissement communal et sera mandatée pour certaines opérations ponctuelles.

3- Sécurisation des abords de la maternelle

En raison de l'incivisme de certains parents d'élèves lors de leurs manœuvres routières dans la rue de Plaine et des risques pour les enfants sortant de l'école, le Conseil Municipal décide d'aménager les accotements le long du cheminement de la maternelle afin de limiter le parking sur les trottoirs. L'entreprise Lantana réalisera une étude concernant ce projet.

4- Temps scolaire : retour à la semaine des 4 jours

Le Maire fait le compte-rendu du dernier conseil d'école proposant une organisation sur 4 jours et non 4.5. Cette décision devra être validée par la Communauté d'Agglomération pour une application à la prochaine rentrée scolaire.

5- Questions Diverses

- A l'initiative du Biblioclub, un aménagement sera réalisé à l'intérieur de l'abri bus, place de la Mairie, sous forme de 2 demi-tonneaux afin de mettre à disposition gratuitement des livres que les personnes pourront emporter librement. La réalisation du projet a été confiée à M. Etienne Martin qui a fabriqué le support gratuitement, la Municipalité le félicite pour cette réalisation et le remercie pour sa générosité.

- Comme par le passé, une collecte d'aliments, la salle des fêtes de Levernois, sera réalisée en janvier en faveur des « Restaurants du Cœur »,. Les modalités de cette collecte seront communiquées ultérieurement.
- Accord est donné à l'association de Mme Boissy pour l'organisation de stages de peinture dans la salle du 1^{er} étage de la mairie. Une participation de 50 €/annuelle pour frais d'électricité et de chauffage sera demandée à l'organisateur.

Le secrétariat de mairie sera fermé du samedi 24/12/2017 au 01/01/2018 inclus.

La cérémonie des Vœux de la Municipalité est fixée au samedi 6 janvier 2018 à 19h

**Nous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année
à tous les levernoisiens !**

Le Maire,

Serge COLLAVINO